



La nationalité française !?

Par **mednb31**, le **16/09/2014** à **18:03**

Bonjour à vous,
je me présente j suis algérienne j ai 23 je veux demander des renseignements il y a 2 mois j ai reçu le document d'État civil de mon père qui prouve que il est né français (il est né au Maroc en 1951) même son père il est indiqué comme un français ; a ce que je peux demandé la nationalité français sans que mon père la demande si oui quel sont les démarches a suivre .
Merci

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2014** à **16:57**

Bonjour

pour avoir la nationalité française il faut qu'au moins un des parents AIT la nationalité française. Si la nationalité française n'a pas été demandé elle n'est pas acquise.